

21 juin 2019 -18:55

Conseil des ministres du 21 juin 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 21 juin 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

21 juin 2019 -18:55

Appartient à Conseil des ministres du 21 juin 2019

Accord de coopération d'exécution complémentaire concernant le financement des projets ferroviaires stratégiques en Région wallonne

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération d'exécution complémentaire entre l'Etat fédéral et la Région wallonne relatif au financement des projets ferroviaires stratégiques.

L'accord de coopération d'exécution entre l'Etat fédéral et la Région wallonne relatif à la fixation et au financement des projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire de la Région wallonne a été approuvé par le Conseil des ministres le 18 mai 2018. Vu quelques écarts significatifs entre les estimations budgétaires initiales et les nouvelles estimations communiquées par Infrabel dans le cadre de son reporting de décembre 2018, l'Etat fédéral et la Région wallonne ont décidé d'adapter l'accord de coopération d'exécution existant.

Les principales modifications concernent l'utilisation du surplus budgétaire du projet "Travaux quais Arlon" pour combler le déficit des projets "Seraing/Chaudfontaine/Ougrée" et "Fleurus", ainsi qu'un glissement budgétaire pour la réalisation d'une étude d'opportunité en vue d'une possible réouverture de la ligne ferroviaire Dinant-Givet.

Le Conseil des ministres mandate le Premier ministre et le ministre chargé de la Mobilité de signer cet accord de coopération d'exécution complémentaire et ses annexes.

Projet d'accord de coopération d'exécution complémentaire entre l'Etat fédéral et la Région wallonne adaptant l'accord de coopération d'exécution entre l'Etat fédéral et la Région wallonne relatif à la fixation et au financement des projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire de la Région wallonne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

jasper.pillen@bellot.fed.be

21 juin 2019 -18:55

Appartient à Conseil des ministres du 21 juin 2019

Prolongement du mandat de l'administrateur général adjoint de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel pour le deuxième renouvellement du prolongement du mandat de l'administrateur général adjoint de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC).

Par arrêté ministériel, le mandat de Luc Meerkens en tant qu'administrateur général adjoint de la CAPAC a été prolongé une première fois jusqu'au 21 janvier 2019. Il a été renouvelé pour une période de six mois, qui se termine le 21 juillet 2019. Par lettre du 9 mai 2019, le comité de gestion de la CAPAC a demandé au ministre de l'Emploi de renouveler le prolongement du mandat de l'administrateur général adjoint de la CAPAC jusqu'à la désignation d'un nouvel administrateur général adjoint.

La prolongation de son mandat est dès lors renouvelée une deuxième fois jusqu'à la désignation d'un successeur et au maximum pour six mois, soit jusqu'au 21 janvier 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

21 juin 2019 -18:55

Appartient à Conseil des ministres du 21 juin 2019

Marché public pour la livraison de gaz naturel pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la livraison de gaz naturel au profit des quartiers de la Défense et de l'Institut géographique national (IGN).

Il s'agit d'un marché pluriannuel (2020-2022) qui sera passé via une procédure ouverte. Ce contrat est indispensable pour l'approvisionnement en gaz naturel de tous les quartiers de la Défense du pays ainsi que pour l'IGN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

21 juin 2019 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 21 juin 2019](#)

Accord de coopération avec la Région wallonne concernant le projet ferroviaire prioritaire régional "Athus-Mont-Saint-Martin"

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé la première partie de l'accord de coopération d'exécution entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif à la réalisation de projets ferroviaires prioritaires qui bénéficient d'un financement additionnel de la Région wallonne.

Cette première partie de l'accord de coopération d'exécution bilatéral porte sur le projet ferroviaire prioritaire régional « Athus-Mont-St-Martin », dont le contrat quadripartite a été signé en date du 10 décembre 2018 par l'Etat fédéral, la Région wallonne, Infrabel et IDELUX. La Région wallonne a indiqué qu'elle était prête à intervenir pour les surcoûts éventuels à concurrence de 1,23 millions d'euros. Une telle intervention doit faire l'objet d'un accord de coopération d'exécution habilitant la Région wallonne à activer une partie de son enveloppe de financement additionnel.

L'activation du reste de l'enveloppe des financements additionnels wallons devra faire l'objet d'accords de coopération d'exécution ultérieurs selon les demandes de la Région wallonne et les accords qui pourront être trouvés avec elle, dans le respect de l'enveloppe totale de 32,48 millions d'euros.

Le Conseil des ministres mandate le Premier ministre et le ministre chargé de la Mobilité de signer cet accord de coopération d'exécution et ses annexes

Accord de coopération d'exécution entre l'Etat fédéral et la Région wallonne relatif à la réalisation de projets ferroviaires prioritaires qui bénéficient d'un financement additionnel de la Région wallonne conformément à l'article 92 bis, § 4^{onies}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles - Partie A : projet ferroviaire prioritaire régional « Athus-Mont-Saint-Martin »

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

jasper.pillen@bellot.fed.be

21 juin 2019 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 21 juin 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Personnes handicapées : SPF Sécurité sociale - DG Personnes handicapées : Licence "External users public sector" sur Documentum pour un accès via My handicap / Unisys upgrades et support
- Finances :
 - liste de sept dossiers (Achat chariots élévateurs à fourche et transpalettes / Implémentation logiciel GRC / Maintenance application UBO / Provision formations SAS 2019 / Jours d'assistance complémentaire pour FisconetPlus / Commande papier blanco en bobines / Paiement facture TACT centre TIR Port de Bruxelles)
 - mission de conseiller auprès de la BERD
- Affaires étrangères : liste de trois marchés (Service de recherche via l'accord-cadre Smals - Mise à disposition d'un "professional IT experienced" - Reconstruction de la guérite à Addis Abeba), deux subsides (Bozar pour deux expositions - Orchestre national de Belgique) et une contribution (EGTS West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale)
- Défense : liste de marchés publics nécessaires au fonctionnement de la Défense, une liste de subsides & amendement visas provisionnels
- Sécurité et Intérieur :
 - Dossier d'achat d'un logiciel de surveillance du réseau ICT du SPF Intérieur, par le biais du contrat-cadre de Belnet "Fourniture de matériel réseau pour Belnet pour 5 ans et services associés"
 - Prolongation du marché de consultance externe dans le cadre du projet BE-Alert
 - Dossier concernant les dotations fédérales accordées aux zones de secours pour l'année 2019 - 2e trimestre
- Justice : liste de quatre dossiers (IRIS Maintenance / Travaux d'installations de sécurité dans bâtiments judiciaires / Paiement des factures d'énergie - Consommation 2018 / Maintenance, extension et

adaptation du système d'enregistrement du temps de travail)

- Environnement : paiement d'un montant dû dans le cadre des contributions obligatoires belges aux dépenses courantes ou aux contributions aux organisations internationales dans le cadre de la mise en oeuvre des conventions ou protocoles signés par la Belgique pour la protection de la population et de l'environnement
- Energie : fourniture journalière des cotations "Free on board" des produits pétroliers
- Fonction publique : SPF BOSA - DG Recrutement et Développement : accord-cadre pluriannuel pour des formations en langues destinées aux fonctionnaires fédéraux entre septembre et décembre 2019
- Mobilité : SPF Mobilité & Transports : Renouvellement d'une partie du parc automobile / Commande de 200 laptops et accessoires / Systèmes de contrôle d'accès aux bâtiments City Atrium (Bruxelles) et Ostende
- Agenda numérique : liste de treize dossiers pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA
- Economie : liste de quatre attributions de marchés (Licences IPS, IDS et Webfiltering - Prolongation de la mission de consultance Linux - Mission de consultance pour un chef de projet responsable de la migration vers Windows 10 - Assistance externe de 3 développeurs Java junior)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>